Fonds Roger-Demers
Critères d'admissibilité

Montant initial du Fonds : 40 000 $
Année scolaire : 2026-2027

- 20 000 $ provenant de la Fondation Roger Demers
- 20 000 $ provenant de la Fondation par le biais de la mesure Placements Cégeps

Quel est l'objectif du programme de bourses du Fonds Roger-Demers?

Offrir des bourses à des étudiantes et étudiants de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) provenant de régions éloignées pour :

- faciliter leur intégration à l'ÉNA et dans leur nouveau milieu de vie;
- absorber une partie des coûts liés à leurs études et à leurs besoins de base (alimentation, loyer, transport).

À qui s'adresse le programme de bourses du Fonds Roger-Demers?

Aux étudiantes et étudiants de **première année** admis **à temps plein** au programme de Techniques de maintenance d'aéronefs ou de Techniques d'avionique de l'ÉNA, provenant de régions éloignées.

- En octroyant des fonds à la Fondation du Cégep et de l'ÉNA, la Fondation Roger-Demers souhaite favoriser l'intégration de jeunes francophones dans le milieu de l'aviation québécoise. Afin de respecter la volonté du donateur, seules les personnes étudiantes inscrites au programme de Techniques de maintenance d'aéronefs ou de Techniques d'avionique (en français) résidant au Québec sont admissibles à l'obtention d'une bourse.

- La priorité ira aux étudiantes et étudiants à faible revenu. Toutes personnes postulant pour le programme de bourses devront obligatoirement rencontrer la responsable de l'aide financière à l'ÉNA.

Roger Demers, pilote, a marqué l'histoire de l'aviation par sa lutte en faveur de la reconnaissance de la langue française dans le ciel québécois. Au cours de sa longue carrière, il a été, entre autres, pilote pour Québécair et de nombreux politiciens québécois.

Comment définissons-nous une région éloignée dans le cadre de ce programme?

Dans le cadre de ce programme de bourses, les régions éloignées sont celles listées ci-dessous :

- Abitibi-Témiscamingue
- Bas-Saint-Laurent
- Capitale-Nationale
- Centre-du-Québec
- Chaudière-Appalaches
- Côte-Nord
- Estrie
- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- Lanaudière
- Laurentides
- Laval
- Mauricie
- Nord-du-Québec
- Outaouais
- Saguenay–Lac-Saint-Jean

En quoi consiste le programme de bourses du Fonds Roger-Demers?

Jusqu'à épuisement des fonds, la Fondation du Cégep et de l'ÉNA sélectionnera, avec le soutien de la personne responsable de l'aide financière à l'ÉNA, un maximum de dix candidates et candidats, selon les demandes reçues.

Les personnes dont la candidature sera retenue recevront une bourse de 2 500 $, répartie en deux versements :

- 1 500 $ à la session d'automne 2026 (après la date d'abandon);
- 1 000 $ à la session d'hiver 2027 (après la date d'abandon, si la personne étudiante n'est pas en situation d'échec).

*Les bourses sont déposées directement dans le compte bancaire de l'étudiante ou de l'étudiant, qui devra fournir ses informations bancaires via un formulaire sécurisé.

*Les informations fournies permettront également à la Fondation d'émettre un Relevé 1 et un T4A à des fins fiscales.

*Si la Fondation du Cégep et de l'ÉNA ne reçoit pas suffisamment de candidatures, elle se réserve le droit de communiquer avec la personne responsable de l'aide financière à l'ÉNA afin d'identifier des candidates et candidats potentiels.

*Comme il s'agit d'un fonds dédié, la Fondation s'engage à reporter les montants qui n'auront pas été remis en bourses à l'année suivante.